L'Humanité Intégrale

PARAISSANT DIX FOIS PAR AN

Abonnement annuel : 8 francs (Prix unique)

2e ANNÉE. — No 2 | FÉVRIER 1897

SOMMAIRE

LA QUESTION TURCO-ARMÉNIENNE

Nous prions l'auteur et le lecteur de vouloir bien nous excuser du retard apporté à la publication de ces pages très importantes, que nous n'avons pu qu'annoncer à la fin de notre dernier numéro. En ce moment, c'est surtout vers la Crète que tous les yeux sont tournés ; mais on verra que l'article de M. Paul de Régla concerne la question ottomane dans son ensemble, et que, par conséquent, il est toujours d'actualité. La solution qu'il préconise est-elle la bonne? Pour nous, nous sommes incompétents; mais nous pensons que le lecteur prendra le plus grand intérêt au point de vue spécial qu'il nous découvre, et qui n'est ni celui de l'Europe chrétienne ni celui de la vieille Turquie; on lui saura gré, tout au moins, de nous faire entrevoir un horizon où pourrait disparaître l'antagonisme des races ainsi que des atavismes religieux; et on voudra bien ne pas oublier que l'auteur de *La Turquie officielle*, des *Bas-Fonds de Constantinople*, des *Mystères de Constantinople*, des *Secrets d'Yildiz*, et d'autres ouvrages sympathiques à l'Islam, est en même temps l'écrivain, aussi enthousiaste qu'érudit, à qui l'on doit un *Jésus de Nazareth* éminemment remarquable.

La déchéance d'Abd ul Hamid, que souhaite ardemment M. de Régla, serait-elle une éventualité suffisante pour apaiser l'orage qui gronde en Orient? C'est là une question qu'il est au moins intéressant, et même poignant, de se poser à l'heure actuelle.

A M. J.-C. Chaigneau, directeur de L'HUMANITÉ INTÉGRALE

Mon cher Poète,

J'ai lu avec un vif intérêt l'article que vous avez consacré dans votre estimable revue à mes deux derniers livres sur Constantinople.

Vous y avez sagacement vu une des causes qui ont amené les massacres dits des Arméniens. Si je m'exprime ainsi, c'est que toutes les revues et tous les journaux européens parlent des Arméniens et oublient de mentionner les Musulmans qui ont succombé dans cette tuerie d'hommes.

L'extrait du rapport du docteur Gobat, dont vous faites suivre votre critique, confirme ce que j'ai toujours avancé : c'est-à-dire que les massacres asiatiques

et européens ont leur origine dans la volonté d'Abd ul Hamid. Ces massacres n'ont surpris, du reste, que nos politiciens de la Presse et du Gouvernement. Il y a, en effet, beaux jours que je les ai prédits; comme au lendemain du fameux discours de M. Hanotaux, j'ai annoncé que, devant le blanc-seing qu'il accordait au Sultan, en confondant la cause de la Turquie avec la sienne, il ne faisait qu'autoriser de nouveaux massacres. Assertion qui fut confirmée trois jours plus tard par les massacres d'Everck.

« Quoi qu'il en soit », m'écriai-je dans un article ayant pour titre *France et Russie*, publié par *le Peuple*, de Saintes, quelques jours après le 3 Novembre, « quoi qu'il en soit, ce qui est certain, c'est que dans ces longs discours du 3 Novembre, on a parlé de tout, excepté de tout ce qui constitue la question véritable. On a mis en avant le *fanatisme des Turcs,* en oubliant que nulle part les religions ne sont plus libres qu'à Constantinople; on a parlé des Arméniens comme des seules victimes des agissements de la politique d'Yildiz, et on a oublié de mentionner tous les Musulmans qui, depuis plus d'une année, vont faire connaissance avec les eaux du Bosphore, ou que l'on transporte, privés de toutes ressources, sur les terres inhospitalières de l'Arabie; on a parlé del misère des Arméniens, qui sont en réalité à la population musulmane ce que les Juifs sont à la nôtre, et on a oublié tout un peuple qui, depuis plus de dix ans, crève de misère et de faim! »

« Or, savez-vous comment s'appelle ce peuple, Monsieur le Ministre ? Il se nomme, sans distinction, le peuple ottoman. »

En terminant cet article assez long, je conseillais à notre Ministre des Affaires étrangères d'aller faire un voyage en Orient, et je terminais ainsi :

« Si vous faites ce voyage, Monsieur le Ministre, vous apprendrez qu'il existe en Turquie un proverbe qui résout la question sociale en ces termes : « L'un mange, l'autre regarde ». Voilà la source des révolutions. Vous apprendrez également que l'on ne mange en Turquie qu'à Yildiz et chez les Arméniens ; et, comme le Docteur Gobat, conseiller d'Etat et conseiller national du canton de Berne, vous pourrez vous écrier en rentrant au quai d'Orsay : « Je comprends les audaces du Sultan qui, tout fou qu'il soit, sait parfaitement bien avec qui il a affaire »; seulement, à l'inverse du conseiller d'Etat suisse, qui affirme ne pas avoir eu à rougir « n'étant ni Allemand, ni Anglais, ni Autrichien, ni Français, ni Russe », je crois, Monsieur le Ministre, que vous pleurerez de honte en voyant ce qu'est devenue en Orient l'influence séculaire de la France. »

Mais à quoi sert, en vérité, de s'adresser à nos Ministres quand il s'agit de sauvegarder les intérêts de la France, et d'éviter les désastres que lui prépare sa politique étrangère?

On dirait vraiment que tout conspire contre les intérêts que nous possédons dans le monde musulman ! Je ne connais pas, en effet, de pays où *la Presse* soit aussi ignorante des choses de Constantinople. Et pourtant, l'ambassade

turque a cessé de lui accorder les FAVEURS qu'elle lui prodiguait depuis une dizaine d'années.

Quand on voit un journal comme *l'Eclair* donner, sous la signature de Séverine, un long article où il est dit: que « la barbarie musulmane, méthodiquement, procède à l'extermination d'un peuple, à la suppression d'une race inoffensive et douce, profondément artiste, entre toutes civilisée... », on se demande avec effroi ce qu'il faut le plus déplorer, ou de l'ignorance du journaliste qui ose écrire ces lignes, ou du parti-pris qui semble diriger sa plume.

La vérité c'est qu'il n'y a dans les massacres des Arméniens ni haine de religions, ni haine de races. Le soi-disant fanatisme musulman n'y est également pour rien.

Je ne reviendrai pas ici sur ce que j'ai dit des Arméniens, des Grecs, des Levantins et de toutes les colonies constantinopolitaines. — Les lecteurs désireux d'être fixés sur ces points si délicats n'ont qu'à lire les chapitres V et VI des *Bas-Fonds de Constantinople,* — mais j'ajouterai que les Arméniens sont pour les Turcs, ce que les Juifs sont pour beaucoup de Français: un objet de mépris, de haine et de jalousie. On méprise la bassesse de leur caractère, on hait l'usure qu'ils exercent et on jalouse leur fortune.

Dans ces conditions, qu'a-t-il fallu pour soulever contre eux la horde des miséreux, des sans feux ni lieux? Un ordre, un simple ordre indiquant qu'Abd ul Hamid ne verrait pas avec déplaisir que l'on massacrât pour piller et voler les hommes qui, depuis si longtemps, vivent aux dépens des Turcs.

Tel fut le mot d'ordre qu'on fit comprendre aux agents chargés de percevoir les impôts en Arménie. Tel fut aussi le procédé que l'on crut devoir employer pour subvenir à certaines dépenses du palais d'Yildiz. « Tuez d'abord, criait un général turc dans les rues de Marach, vous pillerez ensuite. »

En ordonnant les massacres d'Arménie et ceux de Constantinople, le Sultan a eu pour but de satisfaire la haine qu'il porte aux Arméniens, qu'il suppose partisans de son frère Mourad V; et il s'est dit qu'en satisfaisant cette haine, il ferait d'une pierre deux coups: il courrait la chance de voir disparaître le fils de Mourad, qu'il croit élevé par des Arméniens, et il garnirait la bourse des Kurdes et autres malheureux, dont la misère profonde est plus qu'une menace pour Yildiz et sa séquelle.

Et ce qui prouve bien que le fanatisme n'a été pour rien dans ces massacres, c'est que plusieurs milliers d'Arméniens ont été sauvés par des prêtres des mosquées, et qu'il n'y a eu parmi les assassins ni un *softas,* ni un habitué des *médressés* (séminaires).

A Constantinople, les massacres avaient été préparés de longue main, et le faubourg d'Haskeuy, peuplé principalement d'Arméniens, portait encore plusieurs jours après, les traces d'indications crayonnées en turc sur les portes.

Du reste, la plupart des bandes d'égorgeurs avaient à leur tête des *tufekdjis* ou Albanais de la garde particulière et secrète du Sultan.

J'ai dit que beaucoup de malheureux avaient été sauvés par des prêtres musulmans; j'ajouterai qu'on doit au maréchal Fouad pacha la préservation du village de Cadi-Keuy, ou habitent beaucoup d'Arméniens. A Eyoub, le quartier musulman par excellence, célèbre par la mosquée où les sultans viennent ceindre le sabre du Prophète le jour de leur avènement, ce sont les prêtres musulmans et le vieux Fehmi pacha qui empêchèrent les massacres.

« Quand l'homme d'Yildiz (le Sultan) fera massacrer les chrétiens, avait dit le vieux pacha à plusieurs Arméniens, venez chez moi et je vous sauverai. »

Or, il y avait une année que Fehmi pacha avait tenu ce langage.

Il est également à remarquer que pas un massacre n'a eu lieu à Koum-Kapou, siège du patriarcat arménien, et qu'il en a été de même dans toutes les maisons turques où se trouvaient des Arméniens soit comme employés, soit comme invités.

Lorsque notre confrère Victor Bérard a écrit dans son article *la Politique du Sultan:* « Ces massacres n'ont rien eu d'un mouvement populaire. Tout était préparé d'avance: assommeurs et bâtons, mouchards et charrettes. Tout a marché et tout s'est arrêté au premier signal. Tous ont respecté la consigne: le Maître a permis de tuer les Arméniens. » il n'a fait que de témoigner en galant homme de ce qu'il a vu et entendu à Constantinople même.

Mais voulez-vous encore d'autres preuves en témoignage de la thèse que je soutiens en faveur de la vérité sur les massacres de la Turquie, tous ordonnés par le Sultan et sa séquelle d'Yildiz? Ces preuves les voici:

Il y a environ deux mois, les ambassades et toutes les notabilités étrangères de Constantinople recevaient la traduction qui suit:

Manifeste du Comité libéral ottoman

« Notre Comité, remontant à 1876, s'est de nouveau organisé avec le même programme et les mêmes idées. L'année dernière nous les exposâmes: Combattre l'esprit et les idées du régime actuel est la tâche que nous nous sommes imposée.

« Le rêve d'Abd ul Hamid, en effet, sa pensée fixe, a été constamment de réduire le pays en servage complet, de le mettre à la glèbe. Il a essayé d'arriver à ce but par le sang et la ruse.

« Vingt ans se sont écoulés depuis que ce règne néfaste a posé ses griffes sur ce malheureux pays; regardez autour de vous: les institutions publiques s'écroulèrent, les provinces furent pillées, les lois anéanties ou dégradées. On vit des troubles et des émeutes dans l'intérieur; de l'humiliation et de l'affront

à l'extérieur. Le sang coula en abondance, les passions furent réveillées et tout cela finit par nous créer des dangers sérieux et imminents.

« Ne pouvant mettre à prix la tête de tout le pays, qui est dévoué à la Jeune-Turquie, comme il l'avait fait pour ses chefs, Abd ul Hamid s'efforça de porter atteinte à la popularité du parti des Jeunes-Turcs, en faisant courir le bruit d'un entente avec les Arméniens. — Tout ce que l'on débite là-dessus est absolument faux.

« Il est vrai que nous réprouvons les atrocités commises; mais nous nous opposons formellement à toute concession, à toute liberté à octroyer en faveur et au profit exclusif des Arméniens.

« D'après nous, il n'y a pas de question arménienne. Il n'y a qu'une seule question : la question ottomane. Aussitôt que celle-ci sera réglée, ce sera en même temps celle des Arméniens.

« C'est le rétablissement de la Constitution de 1876, revue et corrigée, et son application pleine et entière dans toute la Turquie que nous demandons.

« Nous revendiquons les libertés personnelles et politiques pour tous.

« Nous désapprouvons formellement toute mesure tendant à établir des inégalités dans le pays.

« Egalité et union : Voilà en deux mots notre programme.

« Vive la Constitution! L'union fait la force. A bas le Tyran! »

Eh bien! ce manifeste, placardé sur les murs et les colonnes de toutes les mosquées de Stamboul; ce manifeste que le sultan Abd ul Hamid trouva sur sa table de travail; ce manifeste que nul n'ignore à Constantinople; ce manifeste, qui donc en a parlé en Europe? Et, à part votre revue, à qui j'en confie la copie, quel est l'organe qui a cru devoir le publier dans le but d'éclairer de sa lumière la politique et les aspirations du *Comité libéral ottoman*, issu, ainsi que je l'indique dans mon dernier chapitre des *Secrets d'Yildiz*, de la *Vente suprême* formée par les partisans, les toujours fidèles du si sympathique et si malheureux Mourad V?

Où y a-t-il dans ce manifeste une trace de ce qu'on appelle le fanatisme musulman?

Ce fanatisme existerait-il dans les exécutions sommaires et nocturnes que les hommes d'Yildiz pratiquent sur tous ceux qui sont soupçonnés d'appartenir au *parti libéral ottoman*, composé de musulmans, de grecs, d'arméniens et de *divers rayas* ou sujets chrétiens de l'Empire.

Non, non! la vérité c'est que nous assistons à une lutte terrible entre un peuple qui meurt de faim et de honte et le tyran lypémane qui règne à Yildiz.

Et ce tyran s'enhardit dans sa lutte de toutes les faiblesses jalouses de l'Europe, à laquelle il a audacieusement donné le change, en lui faisant confondre la nécessité de sa propre existence avec celle de son Empire.

Pour ramener l'Europe de son erreur, pour lui montrer que seule la diplomatie anglaise a fait preuve de prévoyance et de savoir en demandant la déchéance du Sultan, il faudra de nouveaux massacres et de nouveaux troubles; il faudra, cette fois, que les musulmans, lassés du tyran que nos diplomates leur imposent, se soulèvent en masse et provoquent la plus terrible des révolutions. Je dis la plus terrible des révolutions, parce qu'il s'agira réellement d'un peuple désireux de se débarrasser et de son tyran et de ses parasites et de tous ces européens qui, en somme, vivent largement de son exploitation, et, sous prétexte de civilisation, le pressurent comme le pressoir écrase les grains qui lui sont confiés !

Mais n'anticipons pas, les événements marchent bon train et ils ne tarderont pas à donner raison à ceux qui, comme moi, lancent à l'Europe, trompée par la politique d'Abd ul Hamid, le « garde à vous ! » des sentinelles avancées.

Paul de Régla.

SYN'THEON'

(2e article)

Ainsi que je l'ai dit dans le post-scriptum qui suivait mon article de Novembre, je n'avais pu qu'effleurer, en cette première esquisse, un sujet qui comporte de longs développements. C'est pourquoi, devant la difficulté, en un organe périodique, d'examiner la question sous tous ses aspects, j'avais fait appel aux objections et aux demandes d'éclaircissement, pour me permettre d'élucider d'abord ce qui pouvait se trouver de particulièrement obscur dans ces pages de début.

Notre ami E. di Rienzi a bien voulu s'intéresser, en termes des plus sympathiques, au point de vue que j'avais essayé de définir sous le titre de « Syn'théon' », et je l'en remercie cordialement; d'autant plus que, tout en s'étant abstenu des objections que je sollicitais, il m'a implicitement permis de constater que je n'avais pas su me faire suffisamment comprendre.

« Quoi de plus satisfaisant pour les intellectuels ? » dit-il. Je suis très touché de cette appréciation. Mais elle me prouve cependant que je n'ai pas atteint mon but, car je visais à une étude de portée pratique, et intéressant la collectivité. Rien de moins « tour d'ivoire », à mon avis, que la conception de Syn'théon'; rien de plus actuel et de plus faisant-corps avec l'ensemble des questions vitales de notre époque.

Laissons un instant la notion concrète de « Syn'théon' » (qui ne se peut comprendre que par l'immortalisme et la progression de l'amour), et tenons-

nous-en au « Synthéisme » comme synthèse du théisme et de l'athéisme; nous aurons là, résumée en un mot, l'expression de tout le bouillonnement humanitaire qui s'agite autour de nous. Quelle époque plus athée que celle-ci, et quelle, en même temps, plus tourmentée d'idéal? Quand plus de manifestation individuelle du besoin de liberté, et quand plus d'effort vers cette unité commune: l'Humanité? Quoi de plus remarquable que l'antinomie des deux principales forces révolutionnaires: le collectivisme et l'anarchie? Toutes deux athées, toutes deux matérialistes, au sens courant de ces mots; mais il s'agit de s'entendre. Au fond, toutes deux, elles sont presque synthéistes; il ne leur manque que de s'élever sur le plan immortaliste, où elles se rencontreraient, et où leur âpreté se transmuerait en radieuse séduction.

Si par athéisme on entend la liberté complète de l'individu; si par théisme on entend un principe d'unité reliant les individualités; si par matérialisme on entend l'ensemble des nécessités que comporte l'entretien de la vie organique, et si par spiritualisme on entend action autonome de l'être intérieur, de la volonté, force de l'idéal (toute question de survivance mise à part), — voici ce que nous voyons:

Chez les collectivistes (marxistes): *matérialisme* économique, considéré comme mobile de toute évolution sociale; d'autre part, tendance à la collectivité, donc à l'unité, donc au *théisme*, tel qu'il vient d'être défini (il s'agit d'un principe, et non d'une entité);

Chez les anarchistes (ceux qui ont un idéal humanitaire): d'une part, *athéisme*, en tant que liberté complète de l'individu se dégageant de toute contrainte extérieure; d'autre part, expansion d'un foyer de force individuelle, idéalisme quant à la tendance au progrès, donc *spiritualisme* (au sens défini ci-dessus).

Par conséquent, si nous prenons les mots, non dans leur sens courant, mais dans le sens auquel on peut les réduire en les poussant à fond, nous trouvons chez les uns: *matérialisme* et *théisme*, ce qui ne peut constituer une synthèse; et chez les autres: *athéisme* et *spiritualisme*, ce qui ne le peut davantage.

Mais, s'ils s'élevaient, les uns et les autres, sur le plan immortaliste, où ils se rencontreraient, il résulterait immédiatement de leur rapprochement (et, par conséquent, du contact des quatre éléments) une double synthèse, celle-là même qui a été formulée dans le numéro de Novembre (page 163), et qui, d'une part, est celle du *spiritualisme* et du *matérialisme* en une combinaison de vie impérissable, et, d'autre part, celle du *théisme* et de l'*athéisme* en Synthéisme (ou libre combinaison de toutes les vies impérissables s'harmonisant par l'amour).

Cette digression n'est sans doute pas plus claire que mon article de No-

vembre, et elle n'a pas la prétention d'élucider celui-ci. J'ai voulu seulement indiquer que dans ma pensée il s'agissait d'une question vive, embrassant les problèmes actüels les plus brûlants, et non d'une thèse platonique à l'usage des « intellectuels ».

Quant à la notion concrète de « Syn'théon' », elle n'est que le développement de l'idée du Synthéisme, avec l'appoint des données que les études immortalistes permettent d'entrevoir. La place me manque aujourd'hui pour m'étendre suffisamment sur ce sujet; mais il va sans dire que j'y reviendrai, et je m'efforcerai de mon mieux à y apporter un peu d'éclaircissement.

Qu'il me soit seulement permis de faire remarquer, en passant, qu'il ne s'agit point d'une notion absolue, mais d'une notion progressive. Et je crois que ce n'est point perdre son temps que de chercher à élargir de plus en plus le champ de nos idées, fût-ce en poussant au loin une large zône d'hypothèses. C'est là un point de vue que j'ai toujours soutenu, ainsi que je le rappelais encore en Mars dernier; et j'ajoutais (qu'on me pardonne de me répéter):

« Autant j'estime qu'il est indispensable d'établir en une base solide, commune à tous, l'ensemble des notions d'ordre positif, autant je crois aussi que, dans cet ordre même, on peut aller bien plus loin que la preuve de la survivance. Je crois que nous devons tendre de plus en plus à enrichir nos connaissances de l'outre-vie par des observations bien conduites, par l'établissement d'un système de communications de plus en plus net entre les deux rives de l'existence. Je crois aussi qu'il est bon de pousser l'audace de l'hypothèse aussi loin que possible, à la condition de *toujours la rattacher par un lien logique* aux notions établies, et de ne rien imposer. Faute de cette audace, on risque de laisser le besoin naturel de notions générales et d'idéal retomber en de quelconques ornières surannées... »

Que notre ami di Rienzi m'excuse donc, si je ne puis, pour ma part, souscrire aux conclusions de son dernier article. Il ne croit pas à un retour offensif des milices théocratiques; je ne saurais malheureusement partager ce sentiment de sécurité. Par tout ce que je constate, et sur la terre, et dans l'Humanité astrale, je suis bien obligé de voir que la libre pensée a besoin de se tenir sur la défensive; c'est pourquoi je trouve dangereux de se désintéresser de l'idéal, d'abandonner à la dérive des vieilles formules ceux que ne peuvent satisfaire les notions les plus positives, et qui, faute d'un idéal nouveau, tout d'affranchissement et d'harmonie, seront peut-être repris par les illusions du passé et ramenés encore une fois à la servitude des agenouillements.

Certes, il faut respecter toutes les consciences; mais je crois aussi que ceux dont l'esprit est libre doivent contribuer, autant qu'ils le peuvent, à la libération des autres esprits. C'est pourquoi, au milieu des conquêtes de la science, voyant une large ouverture (le besoin d'idéal), par où l'ancienne domination menace de s'infiltrer pour nous enserrer à nouveau, j'estime que nous ne devons pas

aisser cette porte abandonnée et que nous devons au contraire y diriger toutes nos forces en coopérant incessamment à l'élaboration d'un idéal nouveau. C'est ce que comprennent actuellement la plupart des travailleurs de progrès. Ne voit-on pas, par exemple, une nouvelle école socialiste se dessiner de plus en plus, sous l'empire de ce besoin? Et seuls les immortalistes s'en désintéresseraient!

Je crois, au contraire, que nous pouvons apporter des éléments que nos frères en libre pensée n'ont pas eu encore l'occasion d'acquérir. Et de ces éléments, nous pouvons accroître l'idéal en formation. C'est à cela, pour ma part, que je m'efforce, et c'est pourquoi je suis convaincu que je fais, non du dilettantisme, mais du travail pratique. Mon seul regret est de n'avoir pas la facilité de traduire ce qui me semble si clair, et que je voudrais tant rendre clair pour les autres.

J.-CAMILLE CHAIGNEAU.

SPIRITISME

DE VICTORIEN SARDOU

Et d'abord, saluons en M. Victorien Sardou un grand acte de courage.

Quand M. André Theuriet — dans un article banal d'ailleurs et indigne de lui — donne à entendre que le mobile de son illustre confrère a été de faire salle comble en exploitant la crédulité publique, il ne témoigne pas seulement d'une risible ignorance en la matière, mais, tout spirituel qu'il puisse être à l'ordinaire, il se montre injuste sans la circonstance atténuante de l'esprit. Aussi, comme il donne beau jeu à M. Sardou de lui répondre: « Mon confrère aurait eu meilleure grâce à me supposer des intentions plus nobles. Je laisse à l'académicien le soin de le dire au journaliste. »

Oui, un acte de courage. — « Quelle sera, à votre avis, l'impression du public sur votre pièce? » lui demande M. A. G., du *Gaulois*. — « Oh! pour cela, répond-il, je n'en sais rien. Tout est péril dans une tentative comme la mienne: la résistance du public ou son indifférence. Tout homme qui remonte le courant des idées reçues s'expose à être dédaigné et bafoué. C'est son lot ordinaire et c'est aussi son mérite. »

Quelque jugement que l'on porte sur le théâtre de M. Victorien Sardou, il est parfaitement certain qu'il a suffisamment l'habitude du succès pour n'avoir pas besoin de demander à un sujet aussi scabreux, aussi contesté que le spiritisme, un retentissement aléatoire. Se mettre à dos toute la clientèle morale des docteurs Parisot, et risquer le « vade retro, Satanas », qui peut-être écartera

de la feuille de location quantité de belles dames prenant leur mot d'ordre au confessionnal, cela ne me semble point d'un homme exclusivement habile et préoccupé de réussite en tous genres.

Il nous semble donc évident que l'auteur de *Spiritisme,* après avoir bien souvent sans doute travaillé en vue du succès, a voulu, cette fois, faire, avant tout, œuvre de conviction, et payer au public, dans l'accomplissement d'un devoir, les bravos dont il fut comblé.

Nous ne referons pas ici l'exposition du sujet, que tous les quotidiens ont donnée dans leurs comptes-rendus. Chacun connaît la pièce, au moins par son journal. Non plus, nous n'entreprendrons une critique dramatique. Ce n'est pas notre rôle. Que les vaillants artistes excusent aussi notre silence à leur égard, même l'admirable Sarah. Nous ne voulons que dire notre mot, en passant, au point de vue qui intéresse spécialement nos lecteurs. Pourtant, nous ne tairons point cette opinion: c'est qu'il ne faut pas juger un auteur dramatique d'après ce qu'il n'a pas voulu faire, mais bien d'après l'intention de son effort. C'est pourquoi nous apercevons difficilement la raison d'être de telle chevauchée excessive, comme celle de M. Catulle Mendès, dans *le Journal.*

Qu'a voulu faire l'auteur? — Mettre le spiritisme sur la scène; éclairer des feux de la rampe une question qu'il a étudiée toute sa vie; présenter à une assemblée de spectateurs une argumentation solide, sans écarter les objections; faire assister à une séance — très simple, mais très exacte, et aussi d'une tenue fort raisonnable — ceux qui ont seulement ouï parler des phénomènes spirites; énumérer dans un récit très vif les faits un peu transcendants qu'il n'a pas cru devoir mettre en action; faire passer, en paroles éloquentes, devant un public nombreux et chaque jour renouvelé, le cortège *en crescendo* des réelles autorités scientifiques, dont le spiritisme moderne peut se glorifier déjà; célébrer, verbalement d'abord, la conception de la vie immortelle par la pluralité et l'enchaînement des existences, l'admirable loi de solidarité qui en résulte; nous ouvrir cette vue radieuse de l'avenir où les déchus d'un instant nous apparaissent, par un regard anticipé, dans la lumière de leur rénovation; faire concourir les morts aimés au rétablissement des accords que brisèrent les drames de la vie; enfin synthétiser la chaleur de ce concept dans un baiser de pardon et d'amour, et rattacher ainsi la théorie à l'action dans la suprême parole de l'acte final; — voilà à peu près, par larges traits, les éléments essentiels qui me paraissent avoir constitué la préoccupation dominante de l'auteur. Quant à la trame, elle me semble l'accessoire de cette vaste et substantielle broderie, dont l'exécution est d'une habileté prestigieuse. Si l'on songe que, dans ces trois actes, il n'y a pas moins de deux conférences, rien que sur la partie scientifique du spiritisme, on se demande par quel prodige d'ingéniosité il a été possible de faire accepter de tels passages à un public de théâtre. Première adresse: tout le second acte s'agite sans qu'il soit question de spiri-

tisme; le spectateur s'en repose, et, au troisième acte, il est redevenu en état de supporter sans impatience un nouvel assaut... à la condition toutefois que celui-ci soit assaisonné d'imprévu. Et alors, voici où est le comble du procédé: M. Sardou fait reprendre (au 3e acte) l'argumentation documentée du spirite docteur Davidson (présentée avec une diction étrangère si parfaite par M. Ripert, au 1er acte), il la fait reprendre en surenchérissant, et par qui?... Par le docteur Parisot lui-même, le néantiste irréductible, qui s'emballe dans une éloquence irritée de l'effet le plus piquant — pour conclure d'ailleurs que tous les savants qu'il vient de nommer et d'exalter ne peuvent être que des fous (ce qui ne nuit en rien à l'effet de la tirade).

En somme, si le but de la pièce a été celui que nous venons d'esquisser, il était difficile de le mieux atteindre; et encore une fois, il ne faut pas juger un auteur dramatique d'après ce qu'il n'a pas voulu faire.

Cette justice rendue, et après les bravos bien mérités, nous nous permettrons d'exprimer un espoir: c'est que M. Victorien Sardou, après ce combat d'avant-poste, se décidera à une bataille de plus grande envergure. Ce qu'on pourrait lui reprocher dans l'œuvre d'aujourd'hui, c'est que le spiritisme ne fait pas suffisamment corps avec l'action; mais, nous venons de le dire, il a composé ce qu'il a voulu; et ce qu'il a voulu, pour le début de son théâtre spirite, ce n'est pas, à proprement parler, une pièce spirite, mais surtout une pièce où il fût question de spiritisme. Il est logique de commencer par les rudiments, et c'était peut-être le meilleur moyen de préparer les voies à une tentative ultérieure, où le spiritisme serait indiscutablement et en toute grandeur la cheville ouvrière du développement dramatique.

Oh! les belles et larges œuvres que permet d'entrevoir le vaste horizon immortaliste! Oh! ces drames puissants et vrais de la vérité sans bornes! Oh! les tragiques et les idylliques aventures des amours impérissables à travers la série des réincarnations! Oh! les féeries réalistes, dont les actes sont des existences!... Qui donc prétend que le spiritisme est trop terre-à-terre pour engendrer une littérature?

Comme l'avenir lui donnera un démenti à celui-là! Nulle littérature, au contraire, n'aura été plus belle; nulle littérature dramatique, surtout. Honneur à qui ouvrira la voie!

PAUL MARIE.

MUSIQUE POSTHUME

(COMMENTAIRES SUR UN ARTICLE DU DERNIER NUMÉRO)

Le récit de Mme Noeggerath, accompagné de son document musical, a obtenu un tel succès que nous sommes vraiment heureux d'être autorisés à publier quelques pages qui lui apportent

un nouvel appui. Rappelons que M. Jean-Bernard, dont la largeur d'esprit égale le talent si varié, a bien voulu lui donner la large publicité de la *Correspondance de la Presse,* dont il est directeur. D'autre part, on a vu que *le Gaulois,* par l'initiative d'un de ses rédacteurs les plus distingués, M. Galdemar, a jugé ce texte digne de figurer in-extenso, avec la page de musique, dans son supplément du 8 Février, consacré à la question spirite, à l'occasion de la première de *Spiritisme.*

Les deux lettres suivantes, de M. J. R... (le neveu d'Offenbach), seront donc certainement les bienvenues pour nos lecteurs. A la suite de la première, nous avions prié Mme Noeggerath de demander à M. J. R... l'autorisation de publier son nom, dans le cas où il n'aurait été arrêté d'abord que par une simple hésitation. Mais, comme on le verra, les raisons de M. J. R... sont plus sérieuses et nous n'avons qu'à nous incliner. Il n'en est pas moins vrai que l'on gagnera, à le lire, la certitude d'avoir affaire à un honnête homme, à un esprit parfaitement équilibré et sagace.— De peur d'altérer sa pensée, nous reproduisons textuellement les termes de sa correspondance, dont l'original (partie entre nos mains, et partie entre celles de Mme Noeggerath) garantit l'exactitude.

(La première lettre, dont nous publions un fragment, est adressée à Mme Noeggerath).

... 29 Janvier 1897.

..... J'ai reçu hier le numéro de *l'Humanité intégrale*. Je vous fais mon compliment de la manière gracieuse et charmante dont vous vous êtes servie pour la publication de notre petite expérience spirite. Dans la conversation qui suit, je ne trouve pas les vrais motifs de ma méfiance en ce fragment wagnérien. Permettez-moi donc de vous les répéter.

Je vous ai dit que, d'après ma conviction, il n'est pas difficile pour un musicien habile de trouver « dans la plupart des cas » des harmonies admissibles, même pour des notes écrites par hasard sans que *la moindre intelligence* ait besoin de s'y mêler. Les harmonies modernes permettent des combinaisons tellement libres que si on veut déplacer le temps, et le travail nécessaire, cette expérience réussirait six fois sur dix! Voici la raison pourquoi justement le petit air d'Offenbach me donne mille fois plus de conviction que la complexité de l'autre. La mélodie est, pour ainsi dire, l'âme de la musique. La mélodie vous arrive on ne sait pas comment, et c'est rare que notre intelligence peut la corriger! Dans la plupart des cas, la mélodie reste invariablement, comme nous l'avons reçue par intuition. Eh bien! chaque musicien vous témoignera que la forme ainsi que les harmonies d'Offenbach ne peuvent pas être interprétées d'une autre manière (que moi je l'ai fait) sans perdre son caractère naturel. Et vous savez que ça y était tout de suite, sans aucun travail ou aucune difficulté de ma part. Voilà le vrai! Impossible de créer une telle mélodie avec la *coda* (1), sans une intelligence supérieure, tandis que l'autre (2), eh bien, vous savez ce que j'en pense. La seule valeur qu'il a pour moi, c'est la preuve négative, c'est-à-dire la preuve que nous n'avons pas besoin de craindre que « l'animisme » ait produit le premier.

(1) *La, Si, La, Mi, Sol dièse.* — (Voir dans le précédent numéro « Air d'outre-tombe », 9e et 10e mesures).

(2) L'autre fait.

Veuillez transmettre cette explication à M. Chaigneau, avec mes compliments distingués. S'il trouve que ça vaut la peine, il peut la publier dans l'intérêt de la vérité. Vous savez comme je la cherche avec toute l'ardeur de mon âme. Voilà pourquoi je suis si méfiant et si scrupuleux. Les phénomènes produits par des esprits supérieurs me semblent sublimes ; ceux produits par des esprits inférieurs, même quand ils nous trompent, ont de la valeur comme une preuve pour l'existence des esprits. Mais les phénomènes que nous produisons nous-mêmes, soit volontairement ou involontairement, me semblent ridicules. Donc « jamais essayer de convaincre, quand on n'est pas complètement convaincu soi-même. »

. . . .

J. R.

... 4 Février 1897.

CHER MONSIEUR,

Madame Noeggerath me prie de vous écrire directement au sujet de ma signature. Je trouve que la publication pourrait très bien être supprimée (1), sans que la vérité de fait y perdrait grand'chose, tandis qu'elle me produirait, sans doute, de grands désagréments. Je suis une personne assez connue dans les cercles musicaux de l'Allemagne. Aussi dans la ville où je vis, je suis pour ainsi dire une personne publique. Vous savez comment la société en général pense du spiritisme, spécialement les cercles savants, dans lesquels je vis journellement. On s'en moque de la manière la plus blessante, et, quand on vient avec des preuves, l'on n'hésite pas de vous déclarer fou ! Je ne craindrais pourtant pas les désagréments inévitables, si le profit y serait proportionnel. Mais qu'est-ce que vous fait la publication d'un nom totalement inconnu chez vous ? Est-ce que votre nom, ainsi que celui de Mme Noeggerath ne suffisent pas pour témoigner la bonne foi du phénomène ? Pourquoi donc m'exposer à des irritations innombrables pour rien, ou presque rien ? Et puis, le fait ne parle-t-il pas pour lui-même ? J'étais seul avec Mme Noeggerath ; elle ne connaît pas les noms des notes allemandes ; moi j'avais tellement de difficultés pour les répéter dans l'ordre nécessaire, qu'il m'était impossible dans ce moment de former la moindre idée musicale dans mon esprit ; je l'ai dit plusieurs fois pendant le phénomène que je n'y comprends rien de ce que j'écris, et que c'est pour sa propre responsabilité.

Nous obtenons une mélodie complètement organique, avec contre-mélodie (coda), où le hasard peut impossiblement jouer aucun rôle ; la mélodie est complètement différente de mon genre de composition, tandis que chaque connais-

(1) Il s'agit de la publication de la signature.

seur y reconnaît le genre d'Offenbach, même sa propre fille ! Croyez-vous que la publication d'un nom totalement inconnu chez vous puisse ajouter quelque chose à la véracité de ces faits ? L'expérience de la vie m'a appris qu'il faut s'exposer sans hésitation quand il s'agit d'atteindre un but qui vaut la peine, mais de ne pas se martyriser pour rien ou presque rien.

Vous me comprendrez, n'est-ce pas ; je n'évite pas la souffrance quand ça vaut la peine, mais dans ce cas-ci le profit me semble minime. Employez donc tout ce que vous voudrez de ce que j'ai écrit, mais évitez la publication de mon nom.

Mme Noeggerath m'écrit que vous vous intéressez pour les résultats de mon petit cercle spirite. Je n'hésiterai pas de vous faire des communications aussitôt que nous aurons des résultats convaincants. Pour le moment, il y a encore un mystère que nous ne pouvons pas pénétrer.

Nous avons de belles conversations ; les phénomènes physiques se bornent à l'écriture inverse (très curieux) qui se répète après chaque séance, — une apparition de tête lumineuse, qui n'est vue que par deux personnes des quatre (donc pas positivemeut prouvant), — et une lévitation de table pendant quelques secondes.

Les dernières six séances étaient seulement des séances de développement, sans que l'esprit, apparemment du moins, ait fait le moindre effort pour faire des phénomènes physiques.

Vous saurez vous-même comment il faut avoir de la patience pour pénétrer dans ce mystère obscur. Et mes expériences trouvent peut-être une grande difficulté en moi-même, comme je n'admets rien comme vrai qui n'est pas absolument prouvé pour tous.

Mieux avancer lentement, que de se tromper soi-même et les autres !

Agréez, cher Monsieur, l'expression de ma sympathie sincère.

Votre dévoué

J. R.

UN SYMBOLE NÉFASTE

(La Question du Sacré-Cœur de Montmartre)

On pouvait lire dans les journaux qui ont paru le 18 Janvier :

« Les cérémonies prescrites par le cardinal Richard, archevêque de Paris, pour commémorer le vingt-cinquième anniversaire du Vœu national, ont eu lieu hier en présence d'une très nombreuse assistance, à la basilique de Montmartre, pavoisée et illuminée... Le renouvellement du Vœu national a terminé les cérémonies. »

On sait que cette circonstance donna à deux députés socialistes, MM. Gérault-Richard et Rouanet, l'idée de reprendre devant la Chambre une proposition déjà ancienne, et qui eut pour effet de placer jadis le ministère Tirard-Goblet en opposition avec les radicaux. Il s'agissait de la désaffectation du Sacré-Cœur de Montmartre.

On se rappelle également que la demande d'urgence formulée par ces deux députés fut repoussée par la Chambre dans la séance du 21 Janvier.

Mais, d'autre part, voici ce qu'on pouvait lire dans les journaux du 2 Février :

« On sait que la 25e Commission d'initiative s'est prononcée, par 7 voix contre 6, pour la prise en considération de la proposition de MM. Gérault-Richard et Rouanet, tendant à l'abrogation de la loi de 1873 relative à l'église du Sacré-Cœur de Montmartre. Le rapport de M. Alexandre Bérard a été distribué aujourd'hui. Le député de l'Ain, dans son rapport, expose que la majorité de la Commission a estimé que la pensée que contient la loi de 1873, « pensée contraire au principe même de notre Etat laïque, doit être rayée de nos lois. »

La question de la Basilique de Montmartre n'a donc pas cessé d'être à l'ordre du jour, et je crois devoir en profiter pour appeler l'attention sur le symbole même de ce « Vœu national » qui vient d'être renouvelé et dont si peu de personnes connaissent la formule.

J'emprunterai ce texte à une brochure qui porte pour titre : « Guide officiel du pèlerin » (édition de 1891), et je puiserai dans la même publication un certain nombre de renseignements qui ne manquent pas d'être instructifs. Mais procédons par ordre.

Une parenthèse d'abord. On se demandera ce que vient faire ici la question du Sacré-Cœur de Montmartre. Je répondrai que la réalisation de l'Humanité intégrale est impossible tant que des symboles comme celui-là jetteront leur ombre sur tout un peuple et jusque entre les nations. Il faut donc que ce symbole disparaisse. Nous n'avons aucune animosité contre les hommes qui en sont les représentants; ils sont appelés à ne faire qu'une même Humanité avec nous; ils sont nos frères. Mais nous avons notre devoir d'affranchissement envers les idées, et il nous faut l'accomplir. D'ailleurs, en travaillant à la liberté humaine, nous travaillons à délivrer l'esprit même de ces hommes, qui sont les premières victimes de la domination qu'ils incarnent momentanément. La puissance qu'ils servent leur coupe les ailes et leur interdit les épanouissements de l'amour. En combattant leur œuvre, nous travaillons pour leur destinée comme pour la nôtre, et, en un jour de leur vie immortelle, ils nous remercieront eux-mêmes de les avoir rendus à l'amour et à la liberté.

Voici, d'une manière sommaire (d'après la brochure précitée), la genèse du « Sacré-Cœur de Montmartre ».

« Les Lyonnais venaient de faire vœu de reconstruire le Sanctuaire de « Fourvières, s'ils étaient préservés de l'ennemi. M. Beluze, fondateur du Cercle « catholique du Luxembourg, à Paris, écrivit à M. Baudon, président général « de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, pour lui faire part de la nouvelle ; il « lui demandait en même temps s'il ne serait pas possible de faire adopter un « vœu analogue aux Parisiens. »

Ceci se passait au milieu des désastres de 1870. Deux Parisiens, MM. Legentil et Rohault de Fleury se trouvaient à Poitiers. M. Baudon, frappé de l'idée de M. Beluze, la communiqua à M. Legentil. Celui-ci « fit l'inspiration « sienne en substituant, dans la formule soumise par M. Baudon, le nom du « Sacré-Cœur à celui de la Sainte-Vierge. » Il obtint tout de suite l'adhésion de son beau-frère, M. Rohault de Fleury. Informé du changement du vocable, M. Baudon ne tarda pas à l'approuver.

Vinrent ensuite les adhésions de M. Léon Cornudet et de l'archevêque Guibert, qui était alors à Tours.

MM. Legentil et Rohault de Fleury intéressèrent leurs amis à l'œuvre naissante. « Deux religieux éminents leur vinrent en aide : le R. P. Jandel, de « l'ordre de Saint-Dominique, et le R. P. Ramière, directeur du « Messager « du Cœur de Jésus. » La brochure n'indique pas à quel ordre appartient ce dernier.

En Février 1871, encouragements et bénédiction particulière de Pie IX. — Il faut dire que dès ce moment la formule primitive du « Vœu de Poitiers » venait d'être élargie. « Au lieu de Paris seulement, dont il était question tout « d'abord, elle embrasse le salut de la France entière et la délivrance de l'Eglise « en la personne du Souverain Pontife. » C'était déjà une évolution qui constitue un point important à noter.

En Mars 1871, « M. Legentil rentra à Paris et présenta toutes les pièces « relatives au Vœu national à M. Lagarde, vicaire général. Celui-ci ne voulut « pas se prononcer avant d'en avoir conféré avec l'archevêque. » Sur ces entrefaites, éclata la Commune...

Après le dénouement tragique de la semaine sanglante, la campagne recommença de plus belle. « Les fondateurs renouvelèrent leurs instances près « MM. les Vicaires généraux capitulaires. Des formules de vœux déposées à la « sacristie de Notre-Dame-des-Victoires, à celle de Saint-Sulpice et au secré- « tariat général de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, furent bientôt couvertes « de signatures. — Vers la fin de 1871, Mgr Guibert fut transféré du siège de « Tours au siège de Paris. L'occasion était propice pour tenter un nouvel « effort. » L'archevêque voulut bien prendre l'œuvre sous son patronage ; seulement, il *exigea* au préalable « que l'on changeât la formule *conditionnelle* du « Vœu, ne voulant pas que l'on eût l'air de poser des conditions au bon Dieu,

« mais demandant au contraire qu'on se rendît à merci et que l'on n'attendît « rien que de la divine miséricorde. »

L'œuvre était définitivement fondée en principe. Un comité fut aussitôt constitué, dont voici la composition :

« MM. Léon Cornudet, président; Legentil, Rohault de Fleury, Baudon, « de Benque, le général de Charette, Th. Dauchez, Descottes, E. de Margerie, « Merveilleux du Vignaux, comte de Missiessy, marquis de Vibraye. M. l'abbé « Langénieux en fut nommé le directeur spirituel. M. l'abbé Jourdan, vicaire « général, lui succéda; mais, bientôt après, sacré évêque de Tarbes, il céda la « place à M. l'abbé Lagarde. »

Voici maintenant un document *qui mérite attention*. C'est la « formule définitive du Vœu national », telle qu'elle fut établie d'après les exigences de l'archevêque Guibert :

« *En présence des malheurs qui désolent la France, et des malheurs plus grands* « *peut-être qui la menacent encore;*

« *En présence des attentats sacrilèges commis à Rome contre les droits de l'Eglise et du Saint-Siège, et contre la personne sacrée du Vicaire de Jésus-Christ;*

« *Nous nous humilions devant Dieu, et, réunissant dans notre amour l'Eglise et notre Patrie, nous reconnaissons que nous avons été coupables et justement châtiés.*

« *Et pour faire amende honorable de nos péchés et obtenir de l'infinie miséricorde du Sacré-Cœur de Notre-Seigneur Jésus-Christ le pardon de nos fautes, ainsi que les secours extraordinaires qui peuvent seuls délivrer le Souverain Pontife de sa captivité et faire cesser les malheurs de la France, nous promettons de contribuer à l'érection à Paris d'un sanctuaire dédié au Sacré-Cœur de Jésus.* »

Dès le 18 Janvier 1872, l'archevêque Guibert adressait aux membres du Comité une lettre qui fut la consécration officielle de l'œuvre. « Pour bien « montrer qu'à partir de cette époque l'œuvre du Vœu national était sienne, « il voulut que du haut de la chaire de Notre-Dame, le P. Monsabré la com- « mentât solennellement. »

Quelque temps après, approbation solennelle de Pie IX. « Il ne restait plus, « dit la brochure officielle, qu'à choisir l'emplacement où devait s'élever la « Basilique, symbole et synthèse de la réparation nationale.— Pour des raisons « qui ressortent suffisamment de notre exposé de l'histoire de Montmartre (dit « toujours la brochure), ce fut la colline des Martyrs, la Montagne Sainte de « Paris qui fut choisie, malgré les nombreuses difficultés d'ordre matériel que « tout le monde prévoyait déjà. »

Dans l'idée primitive de M. Baudon, il n'était nullement question de Montmartre. Voici, en effet, ce qu'il écrivait à M. Legentil : « ... Il ne manque pas d'églises à bâtir dans les quartiers annexés, et Notre-Dame de la Délivrance ne serait pas un titre vain, si on obtient cette délivrance. »

Ainsi l'on voit la progression, et comment d'un simple acte de foi le cléricalisme arrive à fabriquer le plus autoritaire des instruments de domination : — 1° Eglise votive conditionnelle, purement parisienne, en mode féminin (Vœu à la Vierge) ; — 2° Modification Legentil : la même église votive conditionnelle, parisienne, en mode masculin (Vœu au Sacré-Cœur de Jésus) ; — 3° Modification correspondant à l'adhésion des P. P. Jandel et Ramière : Vœu élargi jusqu'à embrasser non-seulement la France entière, mais l'Eglise et la politique pontificale ; — 4° Modification dernière : l'archevêque Guibert fait l'idée sienne et *impose* une formule qui est un agenouillement national absolu, sans conditions ; — 5° Enfin, pour mieux prosterner Paris et la France, on érige le symbole du « Vœu national », *sur le plus haut point de la capitale de la France*, comme un défi à tout ce qui voudrait protester contre cet agenouillement.

Mais, au point où nous nous sommes arrêtés, l'œuvre n'est encore que platonique. Poursuivons.

Au moment de passer à l'exécution et d'entreprendre les travaux, l'archevêque « pensa qu'il était nécessaire d'obtenir du Gouvernement non pas seu-« lement une simple autorisation, mais *un acte positif et officiel qui consacrât le* « *caractère national de l'œuvre.* » A la date du 25 Mars 1873, il adressa au Ministre des cultes une lettre dans laquelle il lui demandait de proposer une loi ayant le double but :

« 1° D'approuver la proposition faite par l'archevêque de Paris d'ériger sur la colline de Montmartre, en un point à déterminer après enquête, un temple destiné à appeler sur la France la protection et la bonté divines ;

« 2° D'autoriser l'archevêque à acquérir, tent en son nom qu'au nom de ses successeurs les terrains nécessaires à l'amiable, et, s'il y a lieu, par voie d'expropriation, après déclaration d'utilité publique, etc... »

Le Ministre des cultes (qui était Jules Simon) fit, paraît-il, preuve de bonne volonté et déposa le projet de loi. On ne dit pas s'il s'était fait communiquer le texte officiel du « Vœu national ». J'aime à supposer, pour sa mémoire, que, dans ce cas, il se serait montré moins accommodant. Quand la discussion eut lieu, il avait été remplacé par M. Batbie, « qui montra le plus grand dévouement pour l'œuvre du Vœu national ».

Le projet de loi fut présenté à l'Assemblée au commencement de Juillet et renvoyé à une Commission ainsi composée : MM. Baze, président ; de la Bassetière, secrétaire ; Keller, le comte de Mailié, Riondel, Warnier, Delpit, le comte de Cornulier-Lucinière, le vicomte de Kermenguy, Lenoël, le baron Chaurand, Hamille, le vicomte de Bonald, de Belcastel, Arthur Legrand.

Le 11 Juillet, M. Keller, nommé rapporteur, déposait son travail où il concluait en proposant à l'Assemblée de voter le projet de loi suivant (dont nous empruntons le texte à la brochure) :

Art. 1er. — Est déclarée d'utilité publique, la construction de l'église que, par souscription nationale, l'archevêque de Paris propose d'élever, sur la colline de Montmartre, en l'honneur du Sacré-Cœur de Jésus-Christ, pour appeler sur la France, et en particulier sur la Capitale, la miséricorde et la protection divines.

Art. 2. — L'emplacement de cet édifice sera déterminé par l'archevêque de Paris, de concert avec le préfet de la Seine, avant l'enquête prescrite par le titre II de la loi du 3 Mai 1841.

Art. 3. — L'archevêque de Paris, tant en son nom qu'au nom de ses successeurs, est autorisé à acquérir le terrain nécessaire à cette construction, soit à l'amiable, soit, s'il y a lieu, par voie d'expropriation, à la charge par lui de payer le prix d'acquisition et tous les frais de construction au moyen des souscriptions et offrandes mises ou à mettre à sa disposition.

Art. 4.— Il sera procédé aux mesures prescrites par les titres II et suivants de la loi du 3 Mai 1841, aussitôt après la promulgation de la présente loi.

La brochure dit que, le 23 Juillet 1873, ce projet fut adopté par l'Assemblée nationale. C'est doublement inexact; car, premièrement, la discussion de principe eut lieu dans la séance du 22 Juillet, et la discussion des articles ainsi que le vote de la loi eut lieu dans la séance du 24 Juillet. D'autre part, je n'ai pas vérifié le texte déposé le 11 Juillet par M. Keller; mais ce que tout le monde peut constater, d'après *le Journal officiel*, c'est que le texte discuté et adopté le 24 Juillet diffère sensiblement du texte reproduit ci-dessus, notamment en ce qu'il n'y est pas question du Sacré-Cœur; on verra même, dans les débats, que M. Tolain critiqua vivement cet accès de... prudence de la part des rédacteurs du projet: « Je dis que vous avez pu retirer de la loi le vocable et que cela est regrettable; en le retirant de la loi, vous savez que vous le retirez parce que vous craignez une manifestation de l'opinion publique. »

Quoi qu'il en soit, même en ne tenant pas compte de la susdite... inexactitude des auteurs de la brochure, il est un point d'une évidence incontestable: c'est *combien le texte de la loi diffère profondément du texte qui exprime le symbole réel de l'œuvre,* et que nous avons publié plus haut sous le titre de « Formule définitive du Vœu national ». Non-seulement le texte de la loi ne porte aucune trace d'un rapprochement avec celui-ci; mais la discussion, que les adversaires de la loi agitèrent pourtant autour du vocable « Sacré-Cœur » (qui n'était un secret pour personne), semble tout à fait ignorante de la Formule du Vœu, c'est-à-dire du symbole essentiel de l'œuvre. Evidemment, on ne l'avait pas divulgué.

Il y a là une restriction mentale qui est un véritable escamotage, et qui, pour toute conscience droite, entache le vote de nullité. Je me permets de dédier cette réflexion non-seulement aux députés et sénateurs actuels, mais à nos ministres présents et passés, y compris M. Goblet.

On remarquera tout particulièrement que dans la loi extorquée à la représentation nationale (texte laïque), il n'est nullement question des « attentats sacrilèges commis à Rome » ni de l'appel aux « Secours extraordinaires qui peuvent seuls délivrer le Souverain Pontife de sa captivité », paroles de guerre qui occupent une place importante dans la formule du Vœu (texte du sanctuaire). Et pourtant, c'est celui-ci qui donne sa réelle signification symbolique à l'édifice; et l'on peut se demander si ce vœu funeste, abrité par une loi aveugle, par un acte national de législateurs dupés, ne plane pas, depuis un quart de siècle, comme un nuage sinistre, sur notre politique étrangère et particulièrement sur nos rapports avec une grande sœur latine.

La France de 1897 ne peut plus ratifier par son indifférence le verbe odieux qui s'incarne dans ce bloc de pierres. Elle a le droit de se ressaisir, de redevenir elle-même, pour ne plus répandre sur les autres peuples que la générosité de son génie. La France a le droit de rayer le vote désastreux du 24 Juillet 1873. Elle en a le droit d'autant plus incontestablement que, en raison de ce qui vient d'être exposé, *ce vote est moralement nul* (puisqu'il concerne un monument fictif, tout différent de celui qu'érigent les sectaires du prétendu « Vœu national »).

Dans un prochain article, nous compléterons en quelques mots rapides l'historique arrêté ici à la date du 24 Juillet, et nous examinerons la question à un point de vue spécial, en nous demandant de quelle filiation plus ou moins séculaire procède cette œuvre néfaste, qui n'aura été, espérons-le, qu'un audacieux coup de force, tenté, mais non réussi, contre les aspirations des temps nouveaux.

J.-Camille Chaigneau.

PAGES D'UN LIVRE NOUVEAU

La Librairie des Sciences psychiques (42, rue Saint-Jacques) annonce, pour paraître très prochainement, « La Survie, sa réalité, sa manifestation, sa philosophie; Echos de l'au-delà, publiés par Rufina Noeggerath, avec préface de Camille Flammarion ». Il s'agit d'un recueil de communications extrêmement remarquables, obtenues à l'aide de divers médiums (particulièrement médiums à incarnations). Les questions les plus hautes, comme les sujets les plus gracieux, se trouvent traitées dans ces pages, dont l'auteur veut bien nous autoriser à publier quelques spécimens. Pour aujourd'hui, l'ouvrage étant encore inédit, nous ne voulons nous permettre ni d'en parler davantage (ni d'en déflorer la partie philosophique. Nous donnerons seulement la primeur d'une page épisodique, accompagnée d'une pénétrante ballade de l'Esprit Stop (barde Irlandais). Ces deux documents ont été obtenus par deux médiums différents.

Mort sur le Champ de Bataille

Le pays était en danger. Tous ses enfants couraient à la frontière pour repousser l'ennemi. J'étais jeune encore, je partis. Ma femme adorée et mes

deux petits enfants vinrent m'accompagner jusqu'à la croix du grand chemin, et de là je m'en fus seul, le cœur gros de larmes refoulées. Adieu, disais-je, à tout ce que j'aime! Adieu aux prés, aux bois, aux champs! Ma vieille mère! ma femme, mes beaux enfants, adieu! Reviendrai-je jamais vous presser dans mes bras, après avoir rempli mon devoir de soldat?

La vie de chacun semble subir un sort fatal: le matin du combat, je vis apparaitre mon père; il me dit: « Mon fils, sois brave! Ceux qui ont quitté la terre reviennent quelquefois, et je reviens, moi, te dire: fais ton devoir. » Hélas! c'était un avertissement, je devais mourir le même jour.

Je me battis comme un lion; l'odeur de la poudre, la fusillade m'avaient enivré; mon esprit ne semblait être dans mon corps que pour le diriger. Je fus blessé, je ne le sentis point d'abord, mais j'étais frappé d'une balle, et je tombai pour ne plus me relever.

Peu à peu je me dégageai de mon corps; on n'avait pas encore enlevé nos cadavres. Prodige étrange! tantôt je me voyais loin de mon corps, tantôt il me semblait être encore incarné; c'est que la vie harmonique du corps et de l'esprit n'avait pas encore cessé complètement. C'était la nuit; je fus vers mes adorés, et en chemin je vis les miens, mes êtres chers, venir à moi, car leurs âmes veillaient pendant que leurs corps sommeillaient. Ah! Je les embrassai de toute mon âme!

Quand le jour parut, je revins vers l'endroit où, la veille, le sol était jonché de cadavres. Mon corps n'y était plus. J'eus un tressaillement de surprise: j'avais un corps, et la veille je m'en étais vu deux, celui qui portait une affreuse blessure, et un autre, un autre bien vivant, et qui ressemblait absolument au premier. Je ne m'expliquais pas cela. Pour moi, c'était un miracle, une chose impossible... Ce second corps, pendant la vie terrestre, tenait directement au premier, dont il était la copie; mais ce corps périsprital contenait l'âme, lui, l'âme qui vous remercie et qui vous aime.

— Qui es-tu, cher visiteur?

— Un malheureux tué dans une bataille. A quoi servirait mon nom?

Sur le Bord du Fleuve

(Ballade)

Sur le bord du fleuve bleu se penche la blonde Emmy, Emmy aussi belle qu'une reine et aussi pauvre qu'une bergère. Emmy, la blonde fileuse, s'est enfuie de la cabane, et, penchée sur le flot, elle lave un linge blanc. Or, l'enfant n'entend pas le murmure du grand fleuve, ni les soupirs de la brise, ni les concerts des oiseaux, car elle écoute son cœur qui chante, et ce que chante son cœur la fait rougir. — « Vais-je faire bien mal! vais-je faire bien, bien mal? — »

C'est une question qu'elle se pose sans pouvoir jamais y répondre, car la pauvre enfant a trop d'innocence pour pouvoir la résoudre. Mais elle croit faire moins mal en faisant sourire qu'en faisant pleurer.

Et le grand fleuve murmure sa chanson triste.

Le soleil se couchait, jetant des teintes roses sur l'eau argentée. Emmy se souvint que sa tâche n'était pas finie, et elle se remit à laver le linge blanc et fin comme un ouvrage de fée, une nappe d'autel qu'elle voulait offrir; et elle la voulait bien blanche, car c'était une nappe d'hyménée.

Emmy songeait, et parfois, en songeant, elle restait immobile comme une statue, ses deux bras d'ivoire à demi plongés dans l'eau. Tout à coup, elle tressaillit, et, comme elle chassait les pensées de son cœur, elle entendit la voix du fleuve qui disait: « O enfant, lave, lave ce linge, fais-le bien blanc, car il sera ta parure, ton voile nuptial; fais-le bien blanc, car il sera ton linceul. » Et l'enfant frissonna!

Et voila qu'elle entendit une autre voix qui effaça l'impression de ce que le fleuve lui avait murmuré, une voix bien douce, une voix qu'elle aimait. Et, se soulevant à demi, elle se suspendit presque au-dessus du fleuve pour voir passer celui qui parlait. Se soutenant aux branches d'un saule, elle écouta et elle vit; elle vit passer deux hommes, deux cavaliers élégants. Et l'un d'eux était le bien-aimé, sir William, le beau châtelain qu'elle avait vu et que de loin elle avait pris pour un prince, presque pour un Dieu; sir William qui lui avait parlé souvent, qui lui avait dit de douces paroles, de ces paroles qui séduisent les jeunes filles avant de les convaincre. Elle l'avait écouté la veille, et lui avait promis, pour le lendemain, le bonheur.

Ils passaient. L'ami l'engageait à partir. — « Non, je ne puis, en vérité, non, je ne puis partir ce soir, car des affaires (et il souriait), des affaires sérieuses me retiennent ici. Trop longtemps, j'ai filé le parfait amour avec une petite bergère, trop longtemps j'ai dit des niaiseries à une jeune fille, j'ai attendu trop longtemps, j'ai trop soupiré, pour m'en aller quand je touche au but. Laissez-moi cueillir le fruit d'or et ensuite je partirai. »

Quand l'enfant eut entendu ces paroles, elle lâcha la branche et glissa dans l'eau. Le grand linge blanc l'entoura; c'était son linceul.

Le lendemain, quand le soleil se coucha de nouveau, William passait près du fleuve, pimpant, glorieux, vainqueur. Il appela Emmy une fois, deux fois; avant la troisième, elle était devant lui, plus belle que jamais, la lumière au front, le sourire aux lèvres, la flamme aux yeux, appuyée contre un saule, levant son bras blanc. Il s'approcha. — « Enfin! dit-il, je craignais que tu n'eusses manqué de parole. » — « Moi, Monseigneur! Mais il serait trop triste pour vous d'avoir si longtemps soupiré et raconté des niaiseries à une petite bergère! Non, Monseigneur, je vous ai donné ma parole et je la tiens; je vous ai promis de venir, je suis venue. » D'abord il fut étonné, inquiet, mais elle

sourit, devinant sa pensée. Alors, il étendit les bras pour l'enlacer; il ne trouva que le vide!... Il chercha; rien!... Il regarda partout, personne!... Il appela; rien, rien!... Seulement, comme une lueur attirait sa vue sur le fleuve, il vit Emmy couchée sur le flot, enveloppée de son blanc suaire. .

Alors, il se sentit pénétré par un rayon de lumière qui était un souvenir: il était venu sur la terre pour aimer cette femme qu'il venait de tuer! Pour elle, pour elle seule, il avait voulu revivre.

Après avoir erré quelque temps, il se trouva devant la chaumière où la pauvre Emmy avait été portée auprès de sa mère. Honteux d'avoir voulu entraîner cette enfant à sa perte et d'avoir oublié sa promesse, il voulut lui demander pardon. Il trouva la chaumière grande ouverte, et sur le lit la blonde fileuse étendue dans son — « voile nuptial » — avec ses cheveux d'or épars, avec le sourire aux lèvres, la lumière au front, belle, belle, si belle, que jusqu'à son dernier jour, il n'aima qu'Emmy. Il lui avait manqué de promesse sur terre, il résolut de garder sa foi à la morte.

Et c'est pourquoi maintenant, solitaire, il se promène chaque soir sur les bords du fleuve bleu où jadis se penchait la blonde Emmy.

STOP.

RECTIFICATIONS ET NOTES DIVERSES

Dans le numéro de Janvier, page 16, ligne 10, un membre de phrase a été omis. Il faut lire: « Quoi qu'il en soit, nous vous remercions de nous avoir raconté ce fait, et nous nous garderons bien de le passer sous silence pour nos lecteurs, car pas plus que nous ils n'ont eu le plaisir de se rencontrer avec M. R... »

Page 17, au commencement du 2e alinéa, rectifier ainsi: « A ces divers titres, rien de plus instructif que l'ouvrage paru dernièrement, en traduction française, à la Librairie de l'Art indépendant: *Un cas de dématérialisation partielle du corps d'un médium.* »

Enfin, page 19, lignes 16 et suivantes, dans le paragraphe consacré aux *Nouvelles Esotériques* de Mme Ernest Bosc, il s'est produit un défaut de rédaction. Pour qu'il n'y ait pas de confusion possible, il faut rétablir le texte ainsi: « ... il nous semble que dans la nouvelle intitulée « Le Sacrilège » ce mot (élémental) présente une tout autre signification que dans celle qui a pour titre « Lysmha la Korrigane ». Dans la première... » — Cette rectification est nécessaire pour l'exact enchaînement avec la phrase qui commence par ces derniers mots.

***

Ouvrages reçus: *Le Prophète de Tilly,* par Mme Hab. L. Grange (à la Société libre d'édition des Gens de lettres, 12, rue d'Ulm); — *Rapport de la Société d'Etudes psychiques de Genève* (19, rue de Malagnou, Genève); — *L'Expulsion des Jésuites*, par Lucien Guéneau (à la Librairie du Magnétisme, 23, rue Saint-Merri); — *L'Avenir par le Poète,* par L. Le Foyer (conférence de l'*Art et la Vie* faite à la Bodinière).

L'abondance des matières nous a obligés, pour cette fois, d'ajourner la suite de nos comptes-rendus.

***

Rappelons le Sommaire du Supplément publié par *Le Gaulois* du 8 Février : *Mme de Girardin et les Tables tournantes chez Victor Hugo,* par Auguste Vacquerie ; — *Origine du Spiritisme moderne*, par sir Alfred Russell Wallace ; — *Vers spirites,* attribués à Alfred de Musset ; — *Une Mélodie posthume d'Offenbach*, par Rufina Noeggerath ; — *Quelques opinions* (Arago, Sir John Herschell, le professeur Huxley, Lacordaire, le professeur Charles Richet) ; — *Une Séance de magnétisme chez Alexandre Dumas*, par Alexandre Dumas ; — *Manifestations spirites*, par Alex. Aksakof et W. Crookes ; — *Le Somnambule et le Savant*, par Alphonse Karr ; — *Un Souper avec Cagliostro*, par le comte Beugnot.

Au dernier moment, nous prenons connaissance d'une interwiew de M. Paul Meurice par M. Galdemar, avec ce titre : « *Un recueil inédit dicté par une table chez Victor Hugo* ». Nous regrettons vivement que la place nous manque pour reproduire les passages essentiels de cette conversation, où M. Paul Meurice se montra très affirmatif quant à la réalité de ce « document du plus curieux intérêt ». — Voir *Le Gaulois* du 16 Février.

***

Le Journal a commencé, sous la direction de M. Gustave Kahn, une « Enquête sur le Spiritisme » qui s'annonça fort intéressante, mais qui semble languir quelque peu et plutôt tourner autour de la question (dans les régions parfois les plus incompétentes) que l'aborder par le vif. Nous espérons que par la suite le sujet sera serré de plus près.

Notre excellente et vénérée amie Mme Gouet, une fidèle de travaux qui nous furent communs, vient de perdre sa fille tendrement aimée, Mme Justine Manescau, une immortaliste libre penseuse, comme elle-même. Nous adressons à la mère si éprouvée, ainsi qu'à toute sa famille, nos plus ardentes sympathies. Elle sait bien qu'elle ne l'a perdue qu'en apparence, et que la chère invisible reviendra auprès d'elle, plus vivante et plus affectueuse que jamais.

Toutes nos pensées les plus sympathiques aussi à Mme Vve Ch. Arnault, qui nous apprend le décès de son père (dont la mort fut de liberté comme sa vie). Certes, le grand âge rapproche la fatalité de l'échéance ; nous le savons ; mais, plus longtemps nous nous sommes habitués aux êtres aimés, plus nous avons besoin de nos convictions de survie, quand un grand deuil vient nous visiter.

Vu l'abondance des matières, nous sommes obligés d'ajourner au numéro prochain notre ECHO DES PÉRIODIQUES.

Le Gérant, J.-Camille CHAIGNEAU, 20, av. Trudaine.

Troyes. — Imp. E. CAFFÉ